

La fracture numérique est-elle une fatalité ?

Philippe Dumas

► **To cite this version:**

Philippe Dumas. La fracture numérique est-elle une fatalité ?. Ethique et Tic, Apr 2004, France. pp.8, 2004. <sic_00001703>

HAL Id: sic_00001703

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001703

Submitted on 21 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA FRACTURE NUMÉRIQUE EST-ELLE UNE FATALITÉ ?

Philippe Dumas,

Professeur en Sciences de l'information - communication
dumas@univ-tln.fr , + 33 4 94 14 22 36

Adresse professionnelle

Université de Toulon-Var ★ BP 132 ★ F-83957 La Garde Cedex

Résumé : L'expression « fracture numérique », en anglais *digital divide*, a été introduite à la fin des années 90 par similitude avec celle de « fracture sociale » qui avait cours dans le débat politique. Elle se voulait une alerte à l'encontre des chantres de l'internet qui pensaient que le développement des technologies de l'information communication allaient créer une société sans classe fondée sur une disponibilité universelle du savoir et une démocratie immédiate. Elle visait à rappeler que l'accès et les bénéfices de l'internet étaient pour le moment l'apanage des sociétés les plus riches et les plus avancées, et que la plus grande partie de la population mondiale n'y avaient pas accès. Cette population se trouvant non seulement parmi les classes défavorisées des nations occidentales mais encore et surtout dans le monde en développement. La fracture numérique est ainsi devenue un des slogans des mouvements anti-mondialisation. La présente communication vise à recenser quelques données objectives sur le « sous développement numérique » et à montrer que les indicateurs couramment utilisés par les tenants de la fracture numérique sont partiels et sous-estiment les potentiels actuel et futur de l'internet pour le développement durable. Mettre la technologie au service du développement durable est une posture éthique qui met ces préoccupations à l'échelle de la planète.

Abstract : The expression "digital divide", was introduced by the end of the Nineties as a parallel with that of "social divide" which had course in the political debate. It wanted to be an alarm against the cantors of the Internet who thought that the development of information and communication technologies were going to create a classless society based on a universal availability of the knowledge and an immediate democracy. It aimed at recalling that the access and the benefit of the Internet were for the moment the prerogative of the richest and most advanced societies, and that most of the world population did not have access to it. This population being not only among the underprivileged classes of the Western nations but more and especially in the developing world. The "digital divide" thus became one of the slogans of anti globalization movements. The present communication aims at recounting some objective data on "digital underdevelopment" and at showing that the indicators usually used to demonstrate the "digital divide" are partial and underestimate the potential present and future of the Internet for durable development. To put technology at the service of durable development is an ethical posture which enlarge these concerns to the scale of the planet.

Mots clés : information, communication, droit d'auteur, brevet, morale, éthique, pouvoir, responsabilité, constructivisme

Key words : information, communication, copyright, patents, moral, ethics, power, responsibility, constructivism

LA FRACTURE NUMÉRIQUE EST-ELLE UNE FATALITÉ ?

UNE QUESTION D'ÉTHIQUE : L'INTERNET CREUSE LES ÉCARTS

Qui n'a entendu « l'internet ne profite qu'à une poignée de privilégiés, à ceux qui ont déjà tout et exclut les autres » ? Mais comme avec toutes les technologies, le problème est d'ordre politique. La technologie en soi est soumise au politique, et ici c'est très visible : l'internet est né, s'est conçu et développé aux États Unis ; la politique tarifaire favorise le continent nord américain et défavorise les pays les plus pauvres ; le droit se constitue à partir des pratiques et des normes américaines, comme nous le verrons en matière de propriété intellectuelle.

LE CULTE DE L'INTERNET

L'expression est de Breton (2000) qui fustige les adorateurs de la technologie. Il s'oppose à ceux qui, tels Lévy (1997) rêvent que l'internet, et son corollaire, la société de l'information, vont apporter une solution à tous les problèmes de l'humanité. Les quelques arguments et les chiffres mentionnés ci-dessous indiquent clairement que ce n'est pas près d'être le cas. Cependant il ne faut pas nier que « L'internet n'est pas qu'une technologie, c'est une idéologie de la connectivité » Quéau (2000). Il est donc partiellement vrai que la notion de Noosphère, chère à Teilhard de Chardin, peut se matérialiser maintenant dans une « reconnexion globale de l'espèce humaine avec elle-même ».

Nous en déduisons que l'internet, comme toute technologie, porte en elle aussi bien des ferments de progrès que de dangers, et qu'un des enjeux de l'éthique des professionnels de l'information sera de faire la part des deux et d'agir dans le sens positif. Nous introduisons ainsi la notion d'un devoir de « vigilance » sur lequel nous reviendrons plus loin.

FRACTURE NUMÉRIQUE

SITE [HTTP://ASSOC.WANADOO.FR/MVPAIX-RENNES/INFOS9907.HTML](http://assoc.wanadoo.fr/mvpaix-rennes/infos9907.html)

Un rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) sur le développement humain a été rendu public le 12/07/99. Entre 1975 et 1988 le développement humain s'est accompagné " *d'une forte augmentation des inégalités entre pays d'une part, à l'intérieur de chaque pays d'autre part... Les nouvelles technologies de la communication contribuent à accroître les écarts entre riches et pauvres. Le patrimoine des trois hommes les plus fortunés du monde dépasse le produit national brut cumulé des trente-cinq pays les moins avancés de la planète (600 millions d'habitants)*" écrit *Le Monde* du 13/07/99 qui ajoute : " *Dans la course pour s'approprier le savoir, l'écart se creuse entre les nantis et les démunis, entre les détenteurs du savoir et ceux qui n'y ont pas accès... L'accès à Internet engendre de nouvelles divisions entre le Nord et le Sud, entre les instruits et les analphabètes, entre les hommes et les femmes*".

% de la population mondiale	Partage du PNB mondial	Partage des exportations de biens et de services	Partage des investissements directs à l'étranger	Partage des utilisateurs Internet
20% des plus riches	86%	82%	68%	93,3%
60% des moyens	13%	17%	31%	6,5%
20% des plus pauvres	%	1%	1%	0,2%

Tableau 1: l'ampleur de la fracture Nord-Sud et sa composante numérique (source Pnud)

« Le rapport conclut que le mouvement de mondialisation depuis une décennie ou deux ne fait que commencer. Il ajoute que l'intégration globale du monde aurait besoin d'une plus grande régulation si nous voulons préserver les avantages de la compétition du marché global et changer les forces de la mondialisation pour préserver le progrès humain. Le PNUD propose une " *taxe sur les bits* " assise sur les données envoyées via Internet – l'équivalent d'une " *taxe Tobin* " sur les échanges financiers ».

LA FRACTURE NUMÉRIQUE RECOUVRE LA FRACTURE SOCIO ÉCONOMIQUE

Le constat dominant est que 2% de la population mondiale sont connectés. 50% de la population ne dispose pas de téléphone ni d'électricité. Le phénomène de « ceux qui ne sont pas dans le coup » (les personnes âgées, les handicapés, etc.) est marginal.

ETHIQUE NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE MONDIALE

LES PARADOXES DE L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

Après avoir vu un certain nombre de points où l'implication éthique de spécialiste de l'information communication est préconisée, nous allons évoquer non pas les limites de l'éthique professionnelle, mais les dérives auxquelles une « myopie éthique » pourrait conduire. Par myopie éthique j'entends une conception à courte vue de l'éthique, centrée sur des questions trop immédiates, trop catégorielles ou bien tendant à mettre en œuvre un ordre moral plutôt qu'un impératif humaniste. Nous décrivons ainsi trois paradoxes de l'application à courte vue de principes éthiques : l'appauvrissement de la capacité d'innovation, le conservatisme social et l'obsession du risque.

La valeur d'une information dans la théorie de Shannon, reprise par la systémique est liée à son caractère inattendu. N'autoriser et n'utiliser que des informations calibrées, normées, labellisées comme nous l'avons suggéré, conduirait à l'incapacité de nos systèmes ouverts à évoluer. Un exemple peut être pris dans le piratage et l'usage détourné d'informations. Pirater signifie s'approprier un bien ou une information – un logiciel par exemple – de manière illicite. Pourtant combien des plus brillants informaticiens qui ont fait faire des bonds à cette science ne sont pas partis du piratage ? Combien de sociétés de logiciels n'entretiennent pas des rapports avec des « hackers » avérés ? Le piratage porte aussi en lui la potentialité de diffusion d'idées hors des champs prévisibles. Dans la même ligne de réflexion, les usages détournés de l'information peuvent être porteurs de nouveauté et d'innovation. Les systèmes Sms – texto- sont nés d'un détournement de capacités techniques qui n'avaient pas été conçues pour cela. D'autre part la concurrence effrénée que se livrent les entreprises et les états dans

l'économie mondialisée poussent ceux-ci à utiliser les lois de la propriété intellectuelle et notamment les brevets de façon peu éthique sous le couvert de la protection du capital intellectuel. Les exemples de « chantage » à la cession de brevets sont légions.

Le strict respect des lois ou des principes d'éthique professionnelle, fondés sur un état de la science ou de la société à un moment donné, conduit au conservatisme. Toute avancée va à l'encontre des paradigmes établis. Ainsi en est-il de l'utilisation de l'information. B. Cassen (1998) propose ainsi de suivre l'exemple de Marx pour « rompre avec les pratiques et les « valeurs » des maîtres de notre monde et appeler des options radicales ».

Le *risque* est devenu un thème dominant des médias et des politiques. Il est associé au « principe de précaution » qui guide nombre de décisions politiques et de gestion. Or la connaissance des « risques » est devenue affaire d'information. Que ce soit les risques sanitaires, sécuritaires, techniques, environnementaux, biologiques, on ne peut les connaître et les estimer, dans les débats actuels, que par élaboration d'information. Toute la chaîne du traitement de l'information élaborée que nous avons évoquée plus haut est ainsi en cause. Mais le paradoxe de l'information sur le risque est que, le « risque 0 » n'existant pas, plus on génère d'information, plus on génère corrélativement de risques. Comme le dit F. Evan, « connaître les risques multiplie les risques », et cela non seulement par le phénomène médiatique qui entraîne des peurs collectives, mais objectivement par calcul scientifique. Le pouvoir de la science est encore tel qu'il suffit d'une démonstration statistique pour faire perdre le bon sens des décideurs et du public quant à l'importance d'un risque. Les mouvements en Europe contre les Ogm ou l'industrie nucléaire sont engagés dans une guerre de l'information où données élaborées et mal labellisées s'affrontent. Dans un autre registre, nous pouvons observer dans notre université des bassins décoratifs séculaires de 40 cm de profondeur recouverts de filets depuis qu'une analyse statistique des risques de noyade fut menée. On en arrive ainsi à la dictature de la *précaution*, elle aussi sous produit de l'information scientifique. Avec B. Latour (2001), nous avançons que le principe de précaution est le degré ultime du passage du débat politique du réel (le terrain de l'expérimentation sociale) au virtuel (de la représentation par des informations d'origine scientifique). « L'irruption de la précaution vient clore une longue période, particulièrement tragique, au cours de laquelle il avait paru nécessaire à beaucoup de bons esprits de fonder l'ensemble de la vie publique (et non pas seulement les affaires écologiques ou sanitaires) sur le règne sans partage de la raison savante. Que l'on se souvienne de l'époque, pas si lointaine, du " socialisme scientifique " et de ses " lois de l'histoire ". Que l'on mesure encore, en lisant le Wall Street Journal, les prétentions ahurissantes des ayatollahs d'un " fondement scientifique " de l'économie politique. Que l'on écoute, chez certains écologistes superficiels ou profonds, la certitude tranquille avec laquelle ils nous assènent que " puisque la Science a montré sans contestation possible l'existence de tel ou tel danger ", il faut " nécessairement " passer à l'action. [...]il nous faut revenir à la question du bon gouvernement tout en élargissant le genre d'être auxquels cette recherche des soins et du scrupule doit s'adresser. Comment faire ? La solution me paraît se trouver dans une extension concomitante de la méthode expérimentale. Lorsque l'on parlait naguère des experts, lorsque l'on prétendait fonder l'action sur le savoir scientifique, lorsque l'on se gargarisait de Science, on s'éloignait, l'anthropologie des sciences l'a montré de façon éclatante, autant de la vie publique ordinaire que de la vie ordinaire des laboratoires. On cherchait à s'emparer de l'autorité savante, de l'indiscutable clôture des faits, sans courir les risques de la recherche, sans payer le prix de la preuve, sans plonger dans la dure incertitude des controverses. On voulait la science sans l'expérience et, si l'on parlait de méthode expérimentale, c'était dans un sens limité, qui semblait se réduire à des protocoles réservés aux seuls savants.

« Or, le sens profond du principe de précaution vient de ce que le laboratoire a maintenant la dimension du monde lui-même et qu'il n'est plus réduit aux bornes étroites des enceintes sur lesquelles veillaient jusqu'ici les blouses blanches. »

Nous concluons en rappelant que le risque étant inhérent au développement, ce n'est pas le principe de précaution qui doit inspirer le spécialiste de l'information, mais plutôt celui de *vigilance*.

STATUT DE L'AUTEUR ET DE LA CRÉATION

La question des droits d'auteur, qui vient la première à l'esprit en matière de diffusion de l'information, pose en fait le problème même de l'auteur. Qui est l'auteur dans un espace d'interactivité où chacun peut apporter une pierre à un édifice langagier ou iconographique ? Comme le dit Fabre (2001) « l'interactivité est une énergie propre, mais qui en est propriétaire ? L'auteur du message initial ? La communauté hétérogène de ceux qui ont interrogé ? Le public final ? L'enjeu éthique lié à la séparabilité des messages et à la traçabilité de leur parcours est une immense question éthique. » A qui doit aller le crédit ? qui doit-on citer ? Les questions sont posées et la réponse viendra le plus souvent dans une honnêteté intellectuelle individuelle pour mettre en public les jalons du cheminement d'une pensée. Je ne peux citer toute la masse des connaissances nécessaires à l'énonciation de cette idée. Le problème est accru par le manque de culture du monde de la cyberculture (de Koninck, 1999) et par le fait que la cyberculture met en situation de créateurs des personnes qui n'étaient jusqu'à ce jour que consommateurs de culture et d'information (Rigaut, 2001).

RÉSEAUTAGE

Il est dans la nature de l'internet de favoriser le réseautage. Pour les scientifiques, le réseautage est une opportunité nouvelle pour développer la diffusion de la connaissance. Comme nous l'avons déjà noté (Quéau, 2000), « l'internet n'est pas qu'une technologie, c'est une idéologie de la connectivité ». et comme, par ailleurs, la valeur d'un réseau croît avec le carré du nombre de ses connectés, à réseau des institutions émettrices répond le réseau des usagers. Une voie originale et nouvelle s'offre au chercheur de mettre en œuvre sa responsabilité sociale de diffuseur, mais ce n'est pas la seule.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Même si l'internet et les nouvelles technologies de l'information communication ne touchent aujourd'hui qu'une petite fraction du monde le plus pauvre, il est de la responsabilité sociale des chercheurs et des techniciens du monde développé de mettre en œuvre ces techniques au bénéfice de tous. Les moyens techniques existent sans investissements hors de portée réaliste. Nous allons en citer quelques unes.

Internet par réseau hertzien

Pour ne pas dépendre des réseaux terrestres inexistants dans le quart monde.

L'allègement du droit d'auteur à fins pédagogiques

Selon des modalités à l'étude à l'échelle de l'Union européenne.

La généralisation des cybercafés

Pur s'appuyer sur la société civile et le dynamisme individuel.

La multiplication des points d'accès publics

Par exemple par l'ouverture des universités.

L'INTERNET COMBLE LES ÉCARTS

Ainsi, sans tomber dans « le culte de l'internet », il faut reconnaître et profiter des possibilités de l'internet pour le développement. Par exemple, même s'il n'y a que 0,2% des machines connectées dans le tiers monde, celles-ci fournissent plus d'accès au monde que tout ce qui a existé jusqu'à ce jour : information, documentation brevets, images, etc. Du reste les minorités (les zapatistes, par exemple) l'ont vite compris.

Nous concluons en disant que la « fracture numérique » est certainement un slogan politique, et que c'est bien ainsi, car le politique doit être un bras séculier de l'éthique. Mais la technologie numérique est l'outil potentiel et surpuissant d'une politique du dépassement de la fracture socio-économique.

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES OUVRAGES ET ARTICLES

- Assogba, Y. (2001), « L'éthique des comités d'éthique dans les universités », in Brunet, P.J. ed. (2001a), *L'éthique dans la société de l'information*, L'Harmattan, Laval, pp 168-182.
- Bahut-Leyser, D. & Faure, P. ed. (2000), *Éthique et société de l'information*, La Documentation Française, Paris
- Beaussant, A. (2000), « La charte de l'internet a-t-elle encore un avenir ? » in Bahut-Leyser, D. & Faure, P. ed. (2000), *Éthique et société de l'information*, La Documentation Française, Paris, p77-86.
- Bédar, S. (2001), « La révolution dans les affaires militaires et la course aux capacités », *Disarmament Forum*, l'UNIDIR, 4^{ème} trimestre.
- Breton, Ph. (2000), *Le culte d'internet*, La découverte, Paris
- Brunet, P.J. (2001b), « L'éthique de la responsabilité individuelle dans la société de l'information », in Brunet, P.J. ed. (2001a), *L'éthique dans la société de l'information*, L'Harmattan, Laval, pp 7-32.
- Brunet, P.J. ed. (2001a), *L'éthique dans la société de l'information*, L'Harmattan, Laval
- Cassen, B. (1998), « Les dix commandements de la préférence citoyenne », *Le Monde diplomatique*, mai.
- Cbsc/Ccncr, « Code d'éthique », en ligne, <http://www.cbsc.ca/fancais/codes/acdirt.htm>, consulté le 31/01/02
- Chuchman, C.W. (1971), *The design of inquiring systems*, Basic Books, New York.
- Collège international éthique... (2002), « Veillons à l'avenir de l'humanité », *Libération*, 5 février.
- Comte-Sponville, A. (2001), *Dictionnaire philosophique*, Puf, Paris.
- Conseil européen (2001), *Directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information*, <http://www.fedepresse.org> consulté en février 02.
- De Koninck et al. (1999), « Les défis de la culture et de l'éthique aux Ntic », *Education et Francophonie*, vol XXVII, N°2, automne-hiver.
- Dumas, Ph. (1991), *Information et action*, Hdr, non publiée, Lyon.
- Fabre, R. (2001), discours inaugural du colloque « Éthique et nouvelles technologies : l'appropriation des savoirs en question », en ligne, <http://www.aupelf-uref.org/programme1/bulletin.html>, consulté le 13/02/02.
- Foroohar, R. (2002), « The poor speak up », *Newsweek*, Feb. , 11, p33-38.
- Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris.
- Geste (1997), « La Charte de l'Internet Règles et usages des Acteurs de l'Internet en France », en ligne, consulté le 14/02/02.
- Henri, F., Lundgren-Cayrol, K. (2001), *Apprentissage collaboratif à distance*, Presses de l'Université, Québec.
- Ifp (2000), Institut français de presse, <http://www.u-paris2.fr/ifp/deontologie/ethic.htm>, consulté le 2/2/2002.
- Latour, B. (1989), *La science en action*, La découverte.
- Levy, P. (1997), *L'intelligence collective*, La Découverte, Paris.
- Levy, P. (2000), *World Philosophy*, O. Jacob, Paris.

- Levy, S. (2001), "Grappling with the new politics of software", *Newsweek*, Dec 31, p84.
- Mandard, S. (2002), « Billets de Porto Alegre », *Le Monde Interactif*, février.
- Morin, E. (1977) (1980) (1986), *La méthode*, (Tome 1,2, 3). Seuil, Paris.
- Ompi (2002), <http://www.wipo.int/about-ip/fr/index.html> consulté le 10 février.
- Premier Ministre (2001), « Société de l'information - Deuxième étape - Projet de loi Société de l'Information (LSI) », en ligne, [http:// \\$\\$\\$ Société de l'information - Deuxième étape - Projet de loi Société de l'Information \(LSI\).htm](http://$$$Société%20de%20l'information%20-%20Deuxième%20étape%20-%20Projet%20de%20loi%20Société%20de%20l'Information%20(LSI).htm), consulté le 31/01/02
- Owens, D.A. & Sutton, R.I. (2000), « Status Contests in Meetings: Negotiating the Informal Order», in *Groups at work: Advances in Theory and Research*, Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum and Associates.
- Quéau, Ph. (2000), « La fracture numérique est un slogan politique », *Le Monde Interactif*, 13 sept.
- Quoniam, L. (2001), « Levantamento e Analise de Informação Tecnológica de Patentes », *XXI seminário Inpi/Ompi sobre propriedade industrial para países latino-americanos*, Rio, Oct.
- Quoniam, L., Faucompré, P., Rostaing, H. (1997), « Un lien automatique entre recherche scientifique et technologique », *Humanisme et Entreprise*, n° 222, p 33-43.
- Rigaut, Ph. (2001), *Au-delà du virtuel, Exploration sociologique de la cyberculture*, L'Harmattan, Paris.
- Virilio, P. (1996), « Dangers, périls et menaces », *Le Monde diplomatique*, octobre.
- Weber, M. (1959), *Le savant et la politique*, Plon/UGE, coll. 10/18, Paris.
- Weick, K.E. (1995), *Sensemaking in organizations*, Sage, New York.
- Winkin, Y. (2001), *Anthropologie de la communication, De la théorie au terrain*, Seuil.

QUELQUES RÉFÉRENCES DE SITES INTERNET CONSULTÉS EN 2002-2003

- <http://www.cnil.fr>
- <http://www.cru.fr/droit-deonto/>
- <http://www.cru.fr/droit-deonto/droit/protection-droits/index.htm>
- <http://www.ethics.ubc.ca/resources/>
- <http://www.european-patent-office.org/>
- <http://www.globenet.org/snj/deontologie/devoirs.html>
- <http://www.globenet.org/snj/deontologie/munich.html>
- <http://www.inpi.fr/inpi/html/propindust/index.htm>
- <http://www.loc.gov/copyright/>
- <http://www.sg.cnrs.fr/internet/droitauteur.htm>
- <http://www.u-paris2.fr/ifp/deontologie/ethic.htm>
- <http://www.wipo.int/about-ip/fr/index.html>
- <http://www2.globetrotter.net/metamedia/Guide.htm>